ID: 038-253804314-20161213-2DELIB16_XII_II-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- E.P. DU SCOT REGION GRENOBLOISE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 25380431400016

POSTE COMPTABLE: PAIERIE DEPARTEMENTALE

M. 14

Budget primitif voté par nature

BUDGET: E.P. SCOT REGION GRENOBLOISE (3)

ANNEE 2017

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

⁽²⁾ A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

Envoyé en préfecture le 19/12/2016 Reçu en préfecture le 19/12/2016

Affiché le



ID: 038-253804314-20161213-2DELIB16_XII_II-DE

Sommaire

1 - Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Sections ,	7
	9
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20
IV - Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	21
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	22
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services individualises dans un budget annexe	Sans Objet
	Dans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	C 01:
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	24

E.P. DU SCOT REGION GRENOBLOISE - E.P. SCOT REGION GRENOBLOISE - BP - 2017

Envoyé en préfecture le 19/12/2016 Reçu en préfecture le 19/12/2016

Affiché le

5L04

ID: 038-253804314-20161213-2DELIB16_XII_II-DE

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Reçu en préfecture le 19/12/2016

Affiché le

SLOW ID: 038-253804314-20161213-2DELIB16_XII_II-DE

E.P. DU SCOT REGION GRENOBLOISE - E.P. SCOT REGION GRENOBLOISE - BP - 2017

Code INSEE 25380431400	E.P. DU SCOT REGION GRENOBLOISE E.P. SCOT REGION GRENOBLOISE	BP 2017

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	795 693
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 in fine) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fisca	l et financier (1)	Valeurs par hab.	Moyennes nationales du
Fiscal	Financier	(population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		1.06€
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		1
5	Encours de dette/population .		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		57.36%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Envoyé en préfecture le 19/12/2016 Reçu en préfecture le 19/12/2016

E.P. DU SCOT REGION GRENOBLOISE - E.P. SCOT REGION GRENOBLOISÉ - 2017

SLOW

ID: 038-253804314-20161213-2DELIB16_XII_II-DE

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Affiché le

Reçu en préfecture le 19/12/2016

SLOW

E.P. DU SCOT REGION GRENOBLOISE - E.P. SCOT REGION GRENOBLOISE - BP - 2017 ID: 038-253804314-20161213-2DELIB16_XII_II-DE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET II VUE D'ENSEMBLE A1

		FONCTIONNEMENT	
-		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	951 022,00	951 022,00
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	
O R T	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
3	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	951 022,00	951 022,00
H		INVESTISSEMENT	
-	5	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V			
0 T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	107 892,00	107 892,00
0 T	AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y	107 892,00	
0 T	AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		107 892,00
O T E R E P O R T	AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) + RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	+	107 892,00 + 0,00 (si solde positif)
O T E R E P O R	AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) + RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA	+ 0,00 (si solde négatif) 0,00	107 892,00 + 0,00 (si solde positif)
O T E R E P O R T	AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) + RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	+ 0,00 (si solde négatif)	107 892,00 + 0,00 (si solde positif)
O T E R E P O R T	AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) + RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) = TOTAL DE LA SECTION	+ 0,00 (si solde négatif) 0,00 =	+ 0,00 (si solde positif) 0,00 =

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandaiées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Affiché le

SLOW

E.P. DU SCOT REGION GRENOBLOISE - E.P. SCOT REGION GRENOBLOISE - BP - 2017

ID: 038-253804314-20161213-2DELIB16_XII_II-DE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	l II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	143 503,00	0,00	202 530,00	202 530,00	202 530,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	478 740,00	0,00	483 900,00	483 900,00	483 900,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	247 305,00	0,00	156 700,00	156 700,00	156 700,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	869 548,00	0,00	843 130,00	843 130,00	843 130,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	870 048,00	0,00	843 630,00	843 630,00	843 630,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	6 500,00		57 452,00	57 452,00	57 452,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	95 585,18		49 940,00	49 940,00	49 940,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	102 085,18		107 392,00	107 392,00	107 392,00
	TOTAL	972 133,18	0,00	951 022,00	951 022,00	951 022,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	951 022,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,000	9 000,000
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	866 548,00	0,00	888 082,00	888 082,00	888 082,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
	Total des recettes de gestion courante	876 548,00	0,00	901 082,00	901 082,00	901 082,00
76.	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	I des recettes réelles de fonctionnement	876 548,00	0,00	901 082,00	901 082,00	901 082,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	95 585,18		49 940,00	49 940,00	49 940,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	I des recettes d'ordre de fonctionnement	95 585,18		49 940,00	49 940,00	49 940,00
	TOTAL ,	972 133,18	0,00	951 022,00	951 022,00	951 022,00

	-
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	951 022,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	57 452,00	Il s'agit, pour un budget vote en equilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
--	-----------	---

Reçu en préfecture le 19/12/2016

Affiché le



ID: 038-253804314-20161213-2DELIB16_XII_II-DE

E.P. DU SCOT REGION GRENOBLOISE - E.P. SCOT REGION GRENOBLOISE - BP - 2017

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

E.P. DU SCOT REGION GRENOBLOISE - E.P. SCOT REGION GRENOBLO SE 2017

SLOW

ID: 038-253804314-20161213-2DELIB16_XII_II-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	7 000,00	0,00	49 952,00	49 952,00	49 952,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 500,00	0,00	8 000,000	8 000,00	8 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	13 500,00	0,00	57 952,00	57 952,00	57 952,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	. 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es dépenses réelles d'investissement	13 500,00	0,00	57 952,00	57 952,00	57 952,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	95 585,18		49 940,00	49 940,00	49 940,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	95 585,18		49 940,00	49 940,00	49 940,00
	TOTAL	109 085,18	0,00	107 892,00	107 892,00	107 892,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
Y	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	107 892,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	7 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest, non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	7 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
45	Total des opé, pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total o	des recettes réelles d'investissement	7 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00

SLOW

E.P. DU SCOT REGION GRENOBLOISE - E.P. SCOT REGION GRENOBLOISE - BP - 2017 ID: 038-253804314-20161213-2DELIB16_XII_II-DE

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	6 500,00		57 452,00	57 452,00	57 452,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	95 585,18		49 940,00	49 940,00	49 940,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total o	les recettes d'ordre d'investissement	102 085,18		107 392,00	107 392,00	107 392,00
	TOTAL	109 085,18	0,00	107 892,00	107 892,00	107 892,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
		=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	107 892,00

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	57 452,00
---	-----------

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 DI 040.

E.P. DU SCOT REGION GRENOBLOISE - E.P. SCOT REGION GRENOBLOISE - 2017

5L0~

ID: 038-253804314-20161213-2DELIB16_XII_II-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ļ II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	202 530,00		202 530,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	483 900,00		483 900,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	156 700,00		156 700,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	49 940,00	49 940,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		57 452,00	57 452,00
Dé	penses de fonctionnement – Total	843 630,00	107 392,00	951 022,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	951 022,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	48 633,00	48 633,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 307,00	1 307,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	49 952,00	0,00	49 952,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	8 000,00	0,00	8 000,000
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
[Dépenses d'investissement – Total	57 952,00	49 940,00	107 892,00

0,00	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE
=	
107 892,00	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

Reçu en préfecture le 19/12/2016

SLOW

E.P. DU SCOT REGION GRENOBLOISE - E.P. SCOT REGION GRENOBLOISE - BP - 2017
ID: 038-253804314-20161213-2DELIB16_XII_II-DE

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Affiché le

SLOW

E.P. DU SCOT REGION GRENOBLOISE - E.P. SCOT REGION GRENOBLOISE - BP - 2017

ID: 038-253804314-20161213-2DELIB16_XII_II-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	9 000,00		9 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	888 082,00		888 082,00
75	Autres produits de gestion courante	4 000,00	0,00	4 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	49 940,00	49 940,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
-	Recettes de fonctionnement – Total	901 082,00	49 940,00	951 022,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	951 022,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	500,00	0,00	500,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		49 940,00	49 940,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		57 452,00	57 452,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	500,00	107 392,00	107 892,00

0,00	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE
+	
0,00	AFFECTATION AU COMPTE 1068
=	
107 892,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

E.P. DU SCOT REGION GRENOBLOISE - E.P. SCOT REGION GRENOBLOISE - BP - 2017

Envoyé en préfecture le 19/12/2016 Reçu en préfecture le 19/12/2016

Affiché le

SLOW

ID: 038-253804314-20161213-2DELIB16_XII_II-DE

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

E.P. DU SCOT REGION GRENOBLOISE - E.P. SCOT REGION GRENOBLOISE - 2017

SLOW

ID: 038-253804314-20161213-2DELIB16_XII_II-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	143 503,00	202 530,00	202 530,00
6023	Alimentation	300,00	320,00	320,00
60622	Carburants	8 400,00	7 000,00	7 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 600,00	1 100,00	1 100,00
6064	Fournitures administratives	1 250,00	950,00	950,00
611	Contrats de prestations de services	6 000,00	5 500,00	5 500,00
6132	Locations immobilières	11 000,00	13 000,00	13 000,00
6135	Locations mobilières	5 600,00	5 100,00	5 100,00
614	Charges locatives et de copropriété	8 200,00	9 900,00	9 900,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	3 310,00	3 310,00
61551	Entretien matériel roulant	2 200,00	1 100,00	1 100,00
6156	Maintenance	1 500,00	22 400,00	22 400,00
6161	Multirisques	18 200,00	16 200,00	16 200,00
617	Etudes et recherches	0,00	5 000,00	5 000,00
6182	Documentation générale et technique	200,00	150,00	150,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 350,00	3 630,00	3 630,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	427,00	500,00	500,00
6226	Honoraires	10 000,00	5 000,00	5 000,00
6228	Divers	400,00	1 000,00	1 000,00
6238	Divers	36 637,00	20 000,00	20 000,00
6251	Voyages et déplacements	1 200,00	1 200,00	1 200,00
6256	Missions	3 000,00	1 500,00	1 500,00
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	1 900,00	1 900,00
6262	Frais de télécommunications	4 900,00	4 800,00	4 800,00
627	Services bancaires et assimilés	10,00	20,00	20,00
6281	Concours divers (cotisations)	270,00	54 550,00	54 550,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	15 859,00	16 400,00	16 400,00
	Charges de personnel, frais assimilés	478 740,00	483 900,00	483 900,00
012		25 000,00	16 900,00	16 900,00
6218	Autre personnel extérieur Cotisations versées au F.N.A.L.	240,00	300,00	300,00
6332		4 944,00	4 500,00	4 500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	112 740,00	135 343,00	135 343,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 385,00	2 900,00	2 900,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	57 335,00	49 000,00	49 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	130 000,00	134 000,00	134 000,00
64131	Rémunérations non tit.	3 000,00	600,00	600,00
64138	Autres indemnités non tit.	67 957,00	66 000,00	66 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	The second secon	51 000,00	51 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	50 132,00	9 300,00	9 300,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	7 247,00	1 2000000000000000000000000000000000000	
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	347,00	752,00	752,00 455,00
6457	Cotis, sociales liées à l'apprentissage	1 249,00	455,00	1 250,0
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 201,00	1 250,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 363,00	600,00	600,0
6488	Autres charges	13 600,00	11 000,00	11 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	247 305,00	156 700,00	156 700,00
6531	Indemnités	6 100,00	6 000,00	6 000,0
6532	Frais de mission	900,00	300,00	300,0
6533	Cotisations de retraite	360,00	400,00	400,0
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	239 945,00	150 000,00	150 000,0
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,0
	L = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	869 548,00	843 130,00	843 130,0
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,0
67	Charges exceptionnelles (c)	500,00	500,00	500,0
678	Autres charges exceptionnelles	500,00	500,00	500,0
010	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,0

Reçu en préfecture le 19/12/2016

E.P. DU SCOT REGION GRENOBLOISE - E.P. SCOT REGION GRENOBLOISE - BP - 2017

ID : 038-253804314-20161213-2DELIB16_XII_II-DE

SLOW

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e	870 048,00	843 630,00	843 630,00
023	Virement à la section d'investissement	6 500,00	57 452,00	57 452,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	95 585,18	49 940,00	49 940,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	95 585,18	49 940,00	49 940,00
TOTAL E	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	102 085,18	107 392,00	107 392,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	102 085,18	107 392,00	107 392,00
	EPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	972 133,18	951 022,00	951 022,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	951 022,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

E.P. DU SCOT REGION GRENOBLOISE - E.P. SCOT REGION GRENOBLO SETICBED 2017

SLOW

ID: 038-253804314-20161213-2DELIB16_XII_II-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	9 000,00	9 000,00	9 000,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	9 000,00	9 000,00	9 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	866 548,00	888 082,00	.888 082,00
74718	Autres participations Etat	30 507,00	25 745,00	25 745,00
74741	Participat° Communes du GFP	4 300,00	0,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	3 000,00	3 000,00	3 000,00
74751	Participat° GFP de rattachement	808 241,00	838 837,00	838 837,00
74758	Participat° Autres groupements	20 500,00	20 500,00	20 500,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00	4 000,00	,4 000,00
758	Produits divers de gestion courante	1 000,00	4 000,00	4 000,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	876 548,00	901 082,00	901 082,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	876 548,00	901 082,00	901 082,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	95 585,18	49 940,00	49 940,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	4 226,00	1 307,00	1 307,00
7785	Excédent invest. transféré cpte résultat	91 359,18	48 633,00	48 633,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	95 585,18	49 940,00	49 940,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	972 133,18	951 022,00	951 022,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	951 022,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Detail du calcul des lette de	00111010
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SLOW

E.P. DU SCOT REGION GRENOBLOISE - E.P. SCOT REGION GRENOBLOISE - BP - 2017
ID : 038-253804314-20161213-2DELIB16_XII_II-DE

III – VOTE DU BUDGET	111
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	010 Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	7 000,00	49 952,00	49 952,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	7 000,00	49 952,00	49 952,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	6 500,00	8 000,00	8 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	6 500,00	8 000,00	8 000,000
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	13 500,00	57 952,00	57 952,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	13 500,00	57 952,00	57 952,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	95 585,18	49 940,00	49 940,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	95 585,18	49 940,00	49 940,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	91 359,18	48 633,00	48 633,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	4 226,00	1 307,00	1 307,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	95 585,18	49 940,00	49 940,00
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE = Total des dépenses réelles et d'ordre)	109 085,18	107 892,00	107 892,00

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	107 892,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽¹⁰⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹¹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

ID: 038-253804314-20161213-2DELIB16_XII_II-DE

E.P. DU SCOT REGION GRENOBLOISE - E.P. SCOT REGION GRENOBLO SET BE 2017

SLOW

III III - VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 000,00	500,00	500,00
10222	FCTVA	7 000,00	500,00	500,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus		0,00	0,00	0,00
18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie)		0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	7 000,00	500,00	500,00
Tot	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	7 000,00	500,00	500,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	6 500,00	57 452,00	57 452,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	95 585,18	49 940,00	49 940,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	50 862,09	19 720,00	19 720,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	40 304,09	27 820,00	27 820,00
28182	Matériel de transport	2 713,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 706,00	2 400,00	2 400,00
TOTAL	DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	102 085,18	107 392,00	107 392,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	102 085,18	107 392,00	107 392,00
TOTAL DE	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	109 085,18	107 892,00	107 892,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	107 892,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

⁽⁷⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

Reçu en préfecture le 19/12/2016

E.P. DU SCOT REGION GRENOBLOISE - E.P. SCOT REGION GRENOBLOISE - BP - 2017

ID: 038-253804314-20161213-2DELIB16_XII_II-DE

III – VOTE DU BUDGET	111
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

Reçu en préfecture le 19/12/2016

Affiché le

SLOW

E.P. DU SCOT REGION GRENOBLOISE - E.P. SCOT REGION GRENOBLOISE - BP - 2017

ID: 038-253804314-20161213-2DELIB16_XII_II-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
		AI .	VESTISSEMENT		
		FC	ONCTIONNEMENT		
65738			AGENCE D'URBANISME DE LA REGION GRENOBLOISE	Association	150 000,00

⁽¹⁾ Indiquer l'articlè d'imputation de la subvention.

Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 Objet pour lequel est versée la subvention.

Reçu en préfecture le 19/12/2016

Affiché le

SLOW

ID: 038-253804314-20161213-2DELIB16_XII_II-DE

E.P. DU SCOT REGION GRENOBLOISE - E.P. SCOT REGION GRENOBLOISE - BP - 2017

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

	CI-EIAI	DU PERSONNE	L AU U1/U1/N				
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)	STATES STATES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
Directeur général des services Directeur général adjoint des services		0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)	STORE PROPERTY.	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
ADJOINT ADMINISTRATIF 1E CL ADMINISTRATEUR HORS CLASSE ATTACHE TERRITORIAL	C A A	1,00 1,00 1,00	0,00 0,00 0,00	1,00 1,00 1,00	1,00 1,00 0,00	0,00 0,00 1,00	1,00 1,00 1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)	for sales and sales are	5,00	0,00	5,00	1,00	3,70	4,70
INGENIEUR INGENIEUR PRINCIPAL	A	4,00 1,00	0,00	4,00 1,00	0,00	3,70 0,00	3,70
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL ($b+c+d+e+f+g+h+i+j+k$)		8,00	0,00	8,00	3,00	4,70	7,70

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformement à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽²⁾ Categories: A. B ou C
(3) Emplois budgetaires crées par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quolité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mosurée par leur quoité de temps de travail et par feur période d'activité sur l'annee :

ETPT = Effectifs physiques : quotité de temps de travail * période de activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein quoité de travail = 80 % présent loute l'année correspond à 0.8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent loute l'année correspond à 0.8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moltie de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0.4 ETPT (0.8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emplois existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n' 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Reçu en préfecture le 19/12/2016

Affiché le

5L04

ID: 038-253804314-20161213-2DELIB16_XII_II-DE

E.P. DU SCOT REGION GRENOBLOISE - E.P. SCOT REGION GRENOBLOISE - BP - 2017

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 - FTAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT		
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)	
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00			
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM		0,00	3-3-2°	CDD	
INGENIEUR	A	TECH		0,00	3-1	CDD	
INGENIEUR	A	TECH		0,00	3-3-2°	CDD	
INGENIEUR	A	TECH		0,00	3-3-2°	CDD	
INGENIEUR	A	TECH		0,00	3-3-2°	CDD	
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00			
TOTAL GENERAL		TO SERVICE		0,00			

(1) CATEGORIES: A, B et C

- (1) CATEGORIES A. B et C
 (2) SECTEUR ADM: Administratif
 TECH: Technique
 URB: Urbanisme (dont amenagement urbain)
 S. Social.
 MS: Médico-social
 MT: Médico-social
 MT: Medico-social
 CULT: Collegion
 PM: Policie.
 OTR: Missions non rattachables à une filière
- (3) REMUNERATION : Reference à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)
- (3) REMUNERATION : Reference à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

 (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) : 3-1 : articel 3, let eninée à accrossement temporaire d'activité.
 3-3 : articel 3, let eninée à accrossement temporaire d'activité.
 3-3 : remplace ment d'un fonctionnaire suscrepé la serviré à temps partiel ou indisponible (maladie, maternite...).
 3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2 : emplois du niveau de la cadregion et A forsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3 : emplois de services de maine des communes de moins de 1 000 habitants et de services ou la nature des fonctions correspondantes.
 3-3-4 : emplois de lamps enor complet des communes de moins de 1 000 habitants et de services ou la nature des fonctions des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil. Inseque la quotié de temps de travail est inférieure à 50 %,
 3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil. Inseque la quotié de temps de travail est inférieure à 50 %,
 3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, Inseque la quotié de temps de travail est inférieure à 50 %,
 3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de moins de 1000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants et des groupes de moins de 2 000 habitants et des groupes de moins de 10 de la décision et une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'élablissement en matière de création, de la décision et une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'élablissement en matière de création, de la décision et une a
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indeterminée (CDI). Les contrats particuliers dewont être labelisées « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex « contrats audes »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme réference de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

Envoyé en préfecture le 19/12/2016 Reçu en préfecture le 19/12/2016

SLOW

E.P. DU SCOT REGION GRENOBLOISE - E.P. SCOT REGION GRENOBLOISE - BP - 2017 ID : 038-253804314-20161213-2DELIB16_XII_II-DE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0 7992,86 Pour: 0

Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation :

+ dicembre 2016

Présenté par (1), Le Président Jannik Ollivier grandle le, 13 décembre 2016

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session A , le **Changle le BIZIOLE** Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALLEMAND-DAMOND Catherine	
BAILE Henri	
BALESTAS Jean-Yves	
BARBIERI Jérôme	3
BEGUERY Pierre	CX
BERENGUIER-DARRIGUOL Anne	
BONNEFOY Laura	
BOULEBSOL Nicole	2
BRET Jean-Paul	
BRIZION Marie-Claire	
BROCHIER François	
CHASSAGNE Claudine	н
COHARD Gérard	
DATHE Suzanne	2-Dolle
DUTRONCY Jérôme	
FAURE Jean-Pierre	
FERRARI Christophe	
FLANDIN-GRANGET Dominique	16.1
GARNIER Christine	On the
GAUTHIER Michel	
GIMBERT Francis	0/

Envoyé en préfecture le 19/12/2016 Reçu en préfecture le 19/12/2016

E.P. DU SCOT REGION GRENOBLOISE - E.P. SCOT REGION GRENOBLO SETLOBER 2017

SLOW

ID : 038-253804314-20161213-2DELIB16 XII_II-DE

IV - ANNEXES IV

ARRETE ET SIGNATURES D2

GUILMEAU Guy	Pulus
HUGELE Fabrice	4
KAMOWSKI Catherine	
MEUNIER Christian	
MIGNOT Philippe	
NEUDER Yannik	
NICAISE Claude	
NIOT Daniel	A
OCTRU Michel	Aug
OLLIVIER Yannik	
PENET Jean-Yves	
PERRIN Audrey	
PETEX Valérie	
PINET Robert	
PIOLAT Jean-Christian	
POTIE Jean-Claude	
QUEIROS David	
RAMBAUD Didier	4
REBUFFET Michel	
REMOND Luc	4
REPELLIN Marcel	Ami.
ROSTAING-PUISSANT Michel	
SAVIGNON Eric	XX
SIMONDANT Martial	31
SULLI Renzo	-
THERY Laurence	
THOVISTE Laurent	
TROVERO Jean-Paul	
VERRI Pierre	

Reçu en préfecture le 19/12/2016

5L04

E.P. DU SCOT REGION GRENOBLOISE - E.P. SCOT REGION GRENOBLOISE - BP - 2017
ID: 038-253804314-20161213-2DELIB16_XII_II-DE

	IV – ANNEXES		IV
112	ARRETE ET SIGNATURES		D2
VEYRET Michelle		his	DU
WOLF Elisabeth	-		

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

⁽¹⁾ Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : .